



Module "La gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtrir"

Présentation

Objectifs

Depuis 2012, la Licence professionnelle «Métiers Techniques des Collectivités Territoriales» (MTCT) mise en place par l'Université Rennes 2 en partenariat avec les quatre Centres de Gestion bretons a ouvert aux agents territoriaux l'accès de certaines unités d'enseignement à dominante technique, et notamment dans le domaine "gestion et l'entretien du patrimoine bâti ou à bâtrir"

Admission

Public cible

- Agents des collectivités et des établissements territoriaux de la région Bretagne.
- Agents de maîtrise, techniciens, encadrants, responsables, référents ou gestionnaires des services techniques.

Tarif : 954 Euros

Les + de la formation ?

En bref...

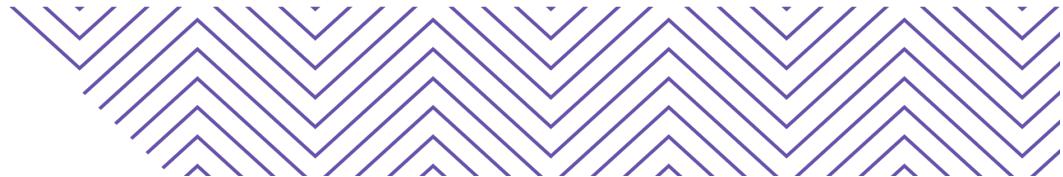
Les agents territoriaux qui auront suivi une ou plusieurs unités d'enseignement de la Licence Professionnelle MTCT recevront une attestation de présence en formation.

En résumé

Durée : 31 heures

Modalité d'enseignement

- * Formation continue



Programme

UE 9.2.1 – Histoire et technique des bâtiments (7 h - 2 modules) :

- Connaissance du parc bâti de la collectivité : typologie (public, privé, immobilier, locatif), fonctions (nature, usage).
- Présentation des différents corps de métiers (maçon, charpentier, couvreur, carreleur, électricien, menuiserie, peintre, plâtrier-plaquiste, plombier-chauffagiste, serrurier-métallier), des matériels et outillages.
- Terminologie du bâtiment : terminologie technique, terminologie juridique.

UE 9.2.2 – Réglementation et législation en vigueur (7 h - 2 modules) :

- Textes législatifs et réglementaires : lois Carrez, lois sur les termites, le plomb, l'amiante, énergie renouvelable, réglementation thermique, énergie solaire, ascenseurs, déchets de chantiers, notions juridiques, normes, DTU, avis techniques.
- Les documents à connaître : notes et fiches techniques des matériaux et des produits, Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG), Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO), calendrier des travaux, certificats de conformité, engagement de l'entreprise, plans.

UE 9.2.3 – Les acteurs et intervenants du bâtiment (3 h 30 - 1 module) :

- Les collaborations incontournables : intervenants institutionnels (collectivités : communes, région...), ADEME, élus, usagers, riverains, associations, notaires, maître d'ouvrage/d'oeuvre, intervenants privés (bureaux d'études, géomètres, architectes, entreprises du bâtiment), coordinateur SPS, conducteur de travaux, concessionnaires réseaux.
- Leurs domaines de compétences et d'intervention : rôle de conseil, de surveillance, financier, d'exécutant des travaux.

UE 9.2.4 – Processus de construction et mise en oeuvre (7 h - 2 modules) :

- Les étapes d'une construction : gros oeuvre (démolition, installation de chantier, terrassement, fondations, maçonnerie, béton armé, chape), second oeuvre (menuiseries extérieures, intérieures, isolation, électricité, carrelage, peintures, génie climatique, plomberie, étanchéité).
- Connaissance et choix des matériaux et des équipements : techniques, pathologies, évolution, performance, recyclage.
- De la conception à la réalisation du bâtiment : diagnostic, définition des besoins, orientations, étude des coûts, prise en compte du développement durable (économie d'énergie), définition d'un programme de travaux, conception du bâtiment, conduire un chantier (préparation, organisation, visite et contrôle), modalités d'exécution des travaux, coordination, fondations du bâtiment, structure métallique, façades, construction du bâtiment.

UE 9.2.5 – Gestion ultérieure de l'ouvrage, entretien et suivi des bâtiments (7 h - 2 modules) :

- Maintenance obligatoire, contrôles obligatoires, petits travaux, maintenances préventives et curatives, investissements (Plan Pluriannuel d'Investissements), registre de sécurité des ERP, contrats de maintenance, gestion des ouvrages d'art.

CAS PRATIQUES